



MINUSCA

CONFERENCE DE PRESSE HEBDOMADAIRE DE LA MINUSCA
Mercredi, 27 janvier 2021

Textes

- Souleymane Thioune, Directeur de cabinet par intérim et Coordonnateur des bureaux de terrain de la MINUSCA
- Vladimir Monteiro, porte-parole de la MINUSCA
- Lieutenant-Colonel Abdoul Aziz Fall, porte-parole de la Force
- Capitaine Agba Mazalo, porte-parole de la Police

DIRECTEUR DE CABINET a.i. / COORDONNATEUR DES BUREAUX DE TERRAIN

Dès le vote de la Résolution 2149 établissant la Mission le 10 avril 2014, quatre mois plus tard, les premiers bureaux de terrain sont établis: en un an, 11 bureaux de Terrain ont été mis en place, plus une cellule pour la ville de Bangui. Ces bureaux sont d'Ouest en Est: Bouar, Berberati, Paoua, Bossangoa, Kaga-Bandoro, Ndélé, Bambari, Bria, Birao, Bangassou et Obo. Nous comptons à ce jour 786 staff sur le terrain dont 396 nationaux et 370 internationaux.

Le Chef de bureau

C'est le Représentant du Représentant Spécial sur le terrain. Il est chargé de mettre en œuvre le mandat dans un esprit de coordination, d'intégration, de coopération et de complémentarité, de soutien, non seulement avec les autorités locales mais aussi avec les autres composantes de la Mission et les acteurs non gouvernementaux.

Notre propos aujourd'hui c'est de nous focaliser sur les rapports de travail, la collaboration entre le Chef de Bureau et les autorités nationales, notamment les Préfets qui sont nos partenaires privilégiés sur le terrain.

Le Chef de bureau a des interactions formelles et informelles avec les Préfets, Sous-Préfets, maires, les conseillers locaux, les leaders des communautés, la société civile, les Forces de la Défense et de Sécurité, les ONGs (humanitaires) et bien sur avec la population.

Permettez-moi de m'appesantir à présent sur l'appui aux préfets et préfectures aux plans sécuritaires, politique et au plan de la restauration de l'autorité de l'État. Retenons encore une fois ceci, le Chef de bureau, dans le cadre de son mandat, appuie le Préfet sur tous les plans.

Au niveau politique

L'exemple le plus parlant se trouve dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA) pour la mise en place et

l'opérationnalisation des mécanismes tels que le Comité de Mise en œuvre préfectoral (CMOP) et le Comité technique de sécurité (CTS). L'autre exemple toujours d'actualité c'est l'appui pour l'organisation des élections. En effet les Chefs de Bureau ont appuyé les Préfets dans toutes les étapes.

Au plan sécuritaire

Le Chef de bureau travaille de concert pour la protection efficace des populations. À ce titre, il participe aux réunions hebdomadaires de sécurité qui ont lieu sous la présidence des Préfets avec la présence entre autres des sous-préfets, des maires, des FDS. Ce forum permet à la fois, un partage de l'information mais c'est également un mécanisme d'aide à la décision et de priorisation des urgences.

Dans ces fora sont recommandés des interventions sécuritaires qui vont des opérations à mener aux patrouilles en passant par les escortes, la sécurisation des localités sous menace des groupes armés, bref toute la panoplie afin s'assurer du contrôle sécuritaire effective de la zone de responsabilité.

Je pense qu'un travail excellent a été fait depuis 2014, malgré les défis du moment que nous ne pouvons ignorer.

À ce propos messieurs les journalistes, je voudrais que vous nous aidiez à changer le narratif qui veut que les groupes armés contrôlent deux-tiers du territoire (des fois on entend 85% du territoire). Je voudrais me poster en faux contre cela.

À mon avis, on est entrain de reprendre en chœur ce qui se disait dans les années de 2013-2014 au cours desquelles, la MINUSCA encore moins les FDS n'étaient encore déployées dans toutes les préfectures. Regardons la réalité d'aujourd'hui.

En réalité, à ce jour, de façon réaliste avec les critères réalistes que nous avons définis et compte-tenu de la réalité du terrain, les groupes armés, aujourd'hui, ne contrôlent que 44% du territoire nationale - même 1% c'est un contrôle de trop -, mais ceci est la réalité et nous vous demandons de bien vouloir nous aider à changer ce narratif et cette perception erronée des choses qui veut qu'à chaque fois qu'un membre d'un groupe armé commet une violation dans un endroit isolé du pays, on met cela sur le compte du contrôle total de l'espace centrafricain qui fait tout de même 622.984km² (200.000 troupes de suffiraient pas à contrôler ce vaste territoire).

Restauration de l'Autorité de l'Etat

- Un appui logistique au Préfet afin qu'il puisse procéder à l'installation des Sous-Préfets nouvellement nommés
- Colocation des UNPOL avec les FSI (Gendarmerie et Police)
- Facilitation des déplacements des autorités locales au sein de la préfecture. Le Préfet a pu se rendre dans toutes les sous-préfectures afin d'échanger avec ses administrés ainsi que les services déconcentrés de l'Etat.

- Facilitation des déplacements des autorités locales en dehors de la préfecture, notamment vers Bangui, sur les vols de la MINUSCA.
- Appui-conseil au Préfet dans le cadre du Comité Préfectoral de Prévention de la Pandémie COVID-19.
- Financement des projets à impact rapide visant à renforcer l'autorité de l'Etat pour un total d'environ 3 millions de dollars par an et pour toute la mission ce qui fait plus de 17 millions de dollars depuis 2014.

PORTE-PAROLE DE LA MINUSCA

- La situation en République centrafricaine a été au centre d'une réunion du Conseil de sécurité, le 21 janvier, à laquelle a participé la ministre des Affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger, Sylvie Baïpo-Témon.

Dans son intervention, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, a rappelé la vague de violences en cours depuis la mi-décembre 2020, du fait de la coalition des groupes armés – 3R, MPC, UPC, anti-Balakas et des factions du FPRC -, alliée à l'ancien Président François Bozizé.

Le Représentant spécial a informé le Conseil de sécurité sur la réponse de la Mission à cette menace, et tout particulièrement de la Force tout en rappelant les défis auxquels elle fait face. « Les troupes actuellement déployées agissent sur un territoire extrêmement vaste et peu fourni en voie de communication. (...) la Force ne dispose que de forces de réaction limitée en effectif ne pouvant agir sur l'ensemble du territoire (...). Enfin, des capacités critiques (drones, hélicoptères d'attaque, capacités de franchissement ou encore forces spéciales) sont absentes du théâtre d'opérations et obèrent d'autant notre capacité d'action comme de réaction », a-t-il rappelé.

Face à ce constat, le Représentant spécial a demandé au Conseil une revue des capacités de la Force de la MINUSCA pour lui permettre de répondre dans la durée à cette nouvelle menace qui déstabilise un peu plus le pays. Je cite le Représentant spécial : « Si elles peuvent paraître importantes en première approche (3000 casques bleus demandés), ces troupes additionnelles permettront à la mission de disposer d'un outil robuste et adapté à la menace. Proposition est donc faite de rehausser le plafond des casques bleus autorisés à 14.650 soldats ».

Le Représentant spécial a également demandé la levée des réserves sur le soutien logistique de la MINUSCA aux Forces armées centrafricaines comme dans le mandat de la MINUSCA. Je le cite : « Actuellement, nous ne pouvons fournir qu'un soutien logistique « limité » pour le redéploiement progressif d'un nombre « limité » d'unités des Forces armées centrafricaines formées ou certifiées par l'EUTM-RCA, et d'un nombre « limité » de forces de sécurité intérieure contrôlées ou formées, engagées dans des opérations conjointes avec la MINUSCA ». Le Représentant spécial a donc demandé au Conseil la capacité, « comme cela avait été accordé dans le mandat de la MONUSCO,

de fournir un soutien logistique « adéquat » aux forces de sécurité centrafricaines, à savoir à des fins de protection des civils, de restauration et de maintien de la sécurité publique et de l'état de droit, mais aussi pour établir durablement des mécanismes de gouvernance, de commandement et de contrôle, et sécuriser les frontières du pays. »

Quant à la résolution de la crise en RCA, le Représentant spécial a rappelé que la seule réponse durable aux défis actuels est sûrement politique, tout en précisant qu'il ne faut pas compromettre la recherche de la justice et de la lutte contre l'impunité. « (...) L'engouement dont le peuple centrafricain a fait preuve durant les élections du 27 décembre dernier encouragent la Mission et toute la Communauté Internationale à continuer de les appuyer sur la voie de la réconciliation, la reconstruction, le dialogue, et l'inclusion, comme indiqué par l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en Centrafrique. Elle est une voie certainement difficile, mais qui reste la seule et unique à même de mener vers une paix durable. », a précisé le Représentant spécial.

- A l'issue de la session sur la situation sur la RCA, une déclaration à la presse a été présentée par Tarek Ladeb (Tunisie), le Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier.

Les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus vigoureux les violations de l'Accord de paix ainsi que les violences perpétrées par certains groupes armés avec l'appui de l'ancien Président, François Bozizé, dans le but d'entraver le processus électoral. Ils ont rappelé que les personnes et entités participant ou fournissant un appui à des actes qui compromettent la paix, la stabilité et la sécurité de la RCA, notamment des actes qui menacent ou entravent l'entreprise de stabilisation et réconciliation, ou qui alimentent la violence, pouvaient être visées par le régime de sanctions du Conseil de sécurité. Ils ont exhorté toutes les parties signataires à honorer pleinement leurs engagements et à prendre la voie du dialogue et de la paix.

Les membres du Conseil ont pris note de la demande faite par les autorités centrafricaines de lever l'embargo sur les armes. Ils ont redit qu'ils étaient prêts à revoir les mesures d'embargo sur les armes, notamment leur suspension ou leur levée progressive, à la lumière des progrès accomplis par rapport aux principaux critères établis par le Conseil de sécurité. Ils ont insisté sur la nécessité pour les autorités centrafricaines de veiller à la protection physique, au contrôle, à la gestion, à la traçabilité et à la redevabilité des armes, des munitions et du matériel militaire qui leur avaient été transférés.

Les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques toutes les attaques perpétrées contre des acteurs humanitaires et contre la MINUSCA. Ils ont salué l'appui apporté par les autres partenaires internationaux et régionaux de la RCA et encouragé la coordination du soutien international au pays. Ils ont souligné le rôle important joué par les garants et les facilitateurs de l'Accord de paix, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et les États voisins. Ils ont appelé de leurs vœux la mobilisation continue de la sous-région.

Les membres du Conseil de sécurité ont redit leur soutien aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, Mankeur Ndiaye, et par la MINUSCA pour mettre en œuvre le mandat de la Mission grâce à une posture proactive et robuste, tout en rappelant qu'il importait que la Mission dispose des moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat et assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

- Ce mardi, la MINUSCA a rendu hommage à nos deux casques bleus gabonais et marocain tombés le 18 janvier dans les environs de Bangassou, lors d'une embuscade tendue par des éléments des groupes armés coalisés. Il s'agit du maître major Franck Donald Mboundou-Moussounda, du Gabon, et du caporal-chef Rachid Lamzaata, du Maroc.

La cérémonie a été présidée par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Denise Brown, en présence du Commandant de la Force de la MINUSCA, Général Daniel Sidiki Traoré et du Chef d'Etat-major général des Forces armées centrafricains, Général Zéphyrin Mamadou.

Dans son intervention, la Représentante spéciale adjointe a indiqué que les deux casques bleus sont tombés pour défendre l'idéal de justice, de dialogue et de réconciliation...un idéal d'équité et de stabilité...pour un pays-frère trop longtemps soumis au langage des armes et de la violence. Elle a ajouté que les auteurs, co-auteurs et complices de ces assassinats de soldats de la paix seront identifiés et poursuivis.

Au nom du Président de la République, les deux casques bleus gabonais et marocain ont reçu, à titre posthume, la médaille de chevalier dans l'Ordre national de la reconnaissance centrafricaine.

JUSTICE

- A la demande du Ministère de la Justice, la MINUSCA a appuyé (en janvier) la réinstallation à Bangui des magistrats de Bangassou (le 5 janvier), Paoua (le 7) et Bouar (le 13). Cette décision est liée aux violences électorales qui ont éclaté dans certaines localités de la RCA.

Cette relocalisation a permis à ces magistrats d'être en sécurité et de pouvoir poursuivre le traitement de certaines affaires relevant de leurs juridictions. La MINUSCA reste prête à soutenir le Gouvernement dans la conduite de missions judiciaires temporaires dans les zones touchées si la situation sécuritaire le permet.

Par ailleurs, la Mission appuie également le Gouvernement dans le transfèrement à Bangui de personnes soupçonnées de crimes et délits liés à la violence électorale. A ce jour, la MINUSCA a soutenu le transfèrement de 48 personnes des préfectures vers la capitale.

DROITS DE L'HOMME

- Entre le 19 et le 25 janvier, la Division des Droits de l'Homme (DDH) de la MINUSCA a documenté et vérifié 18 incidents d'abus et de violations des droits de l'homme et du droit

international humanitaire ayant affecté au moins 25 victimes (14 hommes, deux femmes, cinq victimes inconnues, trois filles et un groupe de victimes collectives). La DDH a observé une diminution du nombre d'incidents et de victimes comparativement à la semaine précédente (24 incidents et 38 victimes) en raison des tensions sécuritaires qui ont limité les investigations sur le terrain. De nombreuses allégations sont ainsi en cours de vérification. Les préfectures les plus touchées sont Nana-Mambéré et la Nana-Gribizi.

Les abus et violations enregistrés concernent des cas d'exécution extra-judiciaires (deux incidents et deux victimes), de menace de mort (deux cas et deux victimes), d'atteintes à l'intégrité physique (quatre cas et sept victimes), de menace sur l'intégrité physique et mentale (un cas et une victime), de torture (un cas et une victime), de blessures (un cas et deux victimes), d'arrestation arbitraire (un cas et une victime), de mariage forcé (un cas affectant une victime), de confiscation de propriété (un cas et trois victimes), de privations arbitraires de liberté (deux cas et deux victimes), d'utilisation d'enfants dans un groupe armé (un cas affectant deux victimes), de taxation illégale (un cas et un groupe de victimes collectives).

Les auteurs de ces abus et violations sont les anti-Balaka (trois incidents sur cinq victimes dont un groupe de victimes collectives), la CPC (deux incidents et trois victimes), le 3R (un incident affectant trois victimes), le MPC (un incident et deux victimes), l'UPC (un incident et une victime), le FPRC (un incident et une victime), la coalition 3R/anti-Balaka (un incident et une victime) et la coalition FPRC/MPC (un incident et une victime). Les agents de l'Etat sont auteurs de sept violations affectant huit victimes.

BUREAUX DE TERRAIN

Du 18 au 23 janvier, une caravane motorisée de sensibilisation a circulé à Ndélé et les environs pour faire connaître le contenu du pacte de non-agression et les pactes de réconciliation dans la préfecture de Bamingui-Bangoran. La caravane a attiré 500 personnes dans le village de Lemena, dont 300 femmes, alors qu'ils étaient 600 personnes, dont 200 femmes le long du parcours vers le village de Niango. L'activité a été organisée par les chefs communautaires et religieux et les membres du Comité local de paix dans l'organisation, avec l'appui des sections des Affaires civiles, Affaires politiques et de Communication et information publique, la Force et la Police de la MINUSCA.

COVID-19

- Les chiffres de la Covid-19 au sein de la MINUSCA en date du 26/01/21:
 - Cas accumulés 571,
 - Cas guéris 544,
 - Cas actifs 13,
 - Décès 5.

PORTE-PAROLE DE LA FORCE DE LA MINUSCA

La situation sécuritaire cette semaine a connu une légère accalmie après les attaques menées contre les FACA et la MINUSCA dans la première quinzaine du mois de janvier. Ces attaques ont coûté la vie à sept de nos casques bleus depuis le début de l'offensive lancée par les éléments armés coalisés en fin décembre. Un hommage a été rendu à deux d'entre eux ce mardi ; un gabonais et un marocain, tombés au service de la paix en République centrafricaine. En plus des menaces ils représentent sur les populations civiles, les actes posés par les éléments des groupes armés coalisés contribuent à la dégradation de la situation humanitaire et sécuritaire. La Force de la MINUSCA a mobilisé des moyens humains et matériels conséquents pour assurer la protection des populations civiles et appuyer les forces de défense et de sécurité centrafricaines, les FACA en particulier. Plus de cent camions ont été escortés depuis Bangui vers le Cameroun, dans le cadre de la sécurisation du corridor Bangui Beloko.

A l'est, la situation reste préoccupante, particulièrement aux environs de Bangassou, où les éléments armés, après avoir fui la ville le 16 janvier dernier, s'adonnent à des attaques de harcèlement sur la Force et à des exactions sur les populations. La situation générale reste cependant calme grâce à la présence des forces de la MINUSCA à travers les différentes bases temporaires et patrouilles robustes conduites de jour comme de nuit dans tout le secteur afin de protéger les populations civiles. Toutes les unités de la Force et des FACA restent en alerte maximale pour parer à toute velléités des éléments armés coalisés.

Au centre du pays la situation a été relativement calme suite aux incidents de Grimari du 07 au 15 janvier, où des éléments armés ont lancé quotidiennement des attaques sur les positions FACA et MINUSCA dans une tentative de prise de la ville. Les actions de sécurisation se poursuivent dans le cadre des différentes opérations en cours et dont l'objectif est de restaurer un environnement sécurisé pour les populations, et les conditions idoines pour la poursuite du processus électoral, notamment les législatives. Dans le triangle Dékoa-Sibut-Grimari, les opérations de blocage des éléments de la CPC se poursuivent, des patrouilles robustes sont conduites dans les villes et sur les différents axes afin de protéger les populations civiles. A Bambari, la Force a intensifié ses actions de sécurisation conjointes avec les FACA.

A l'ouest, la situation reste volatile mais les verrous mis en place par la Force au sud de Bossangoa, à Bouar, Bossempaté et Bossembélé ont permis jusqu'ici d'empêcher le regroupement et la jonction des différents éléments de la CPC. Le 18 janvier passé, la réponse robuste des éléments d'escorte, appuyés par les hélicoptères armés, a mis en déroute les assaillants qui avaient lancé une attaque sur le convoi, à hauteur de Zokumbo, qui avait quitté le Cameroun dans la matinée. Cet incident a fait trois blessés légers parmi les conducteurs de camions qui ont été pris en charge par la Force, et aucune victime contrairement à ce qui a été rapporté dans certains médias.

La priorité étant la reprise du trafic routier, la Force a avec succès escorté une centaine de camions vers le Cameroun et a mis en œuvre des moyens considérables, terrestres et aériens pour assurer l'acheminement des biens vers Bangui et cela en dépit des actions de harcèlements,

de menaces et d'intimidations par les groupes armés à l'endroit des transporteurs. A Bozoum, les populations se réjouissent du démantèlement par la Force des points de contrôles illégaux érigés par les éléments des 3R, et du retour à l'école des élèves grâce à l'accalmie.

A Bangui, la situation est encore tendue, depuis les attaques contre la capitale où la MINUSCA au PK12 a été directement la cible des éléments armés. Des rumeurs persistantes d'attaques imminentes sur la capitale continuent de semer l'inquiétude et un climat d'anxiété. Le dispositif de sécurisation de la ville de Bangui a été renforcé et tous les accès vers Bangui font l'objet d'une surveillance particulière de la part de toutes les parties prenantes, aussi bien celle de la MINUSCA que des forces de défense et de sécurité centrafricaines. Nous notons avec satisfaction l'effet de ces mesures sur les activités des populations qui reprennent, et qui semblent revenir à la normale.

Nous nous inclinons, encore une fois, devant les mémoires du maitre-major Frank Donald Mboundou MOUSSANDA du Gabon et du caporal-Chef Rachid LAMZAATA du Royaume du Maroc, tous deux tombés au champ d'honneur la semaine passée et prions pour leur repos éternel.

PORTE-PAROLE DE LA POLICE DE LA MINUSCA

Durant la semaine qui s'achève, la composante Police de la MINUSCA dans le cadre de ses activités régaliennes, a poursuivi conjointement avec les Forces de Sécurité Intérieures, ses missions d'escorte et de protection de hautes personnalités, des différentes patrouilles, des gardes statiques, des opérations de lutte contre la délinquance et les séances de renforcement de capacités par des équipes de colocation dans les commissariats de Police et brigades de Gendarmerie. L'équipe UNPOL en colocation à la Section des Recherches et d'Investigation Criminelle, accompagne quotidiennement les FSI dans le cadre des enquêtes et du suivi des personnes interpellées et gardées à vue.

ELECTIONS

Le groupe de travail Elections UNPOL a pris part les 20 et 21 janvier, à l'hôtel OUBANGUI à un atelier d'évaluation des scrutins du 27 décembre 2020 organisé par l'Autorité Nationale des élections. Cet atelier s'est penché sur la gestion du processus et les conditions générales de l'organisation des derniers scrutins en vue d'identifier les points forts à renforcer et les points faibles à corriger, pour une meilleure opérationnalisation des prochaines échéances électorales.

Le 21 janvier, le chef du pilier Développement d'UNPOL et ses collaborateurs, ont pris part à une réunion de coordination des partenaires techniques et financiers qui s'est tenue à UCATEX, Bangui, en présence des représentants du PNUD, de l'EUTM, de l'EUAM, d'ALTAIR, de l'ambassade de France et du conseiller français auprès du ministre de l'Intérieur en charge de la Sécurité publique (MISP). Les échanges ont tourné autour de la situation sécuritaire qui prévaut actuellement en RCA, le bilan sécuritaire des élections du 27 décembre, des leçons et perspectives. A l'issue des échanges, des recommandations ont été formulées à l'endroit de

chaque partenaire en vue de faire le bilan sur les projets déjà exécutés et qui ont fait l'objet de destruction lors des violences post électorales.

APPUI OPERATIONNEL AUX FSI

Dans le cadre de la protection des populations civiles, la Police de la MINUSCA a multiplié ses patrouilles mixtes, de jour comme de nuit, à Bangui et dans le reste du pays. Ces patrouilles ont été conduites conjointement avec l'Etat Major intégré en appui aux forces de sécurité intérieures. Onze (11) personnes impliquées dans diverses infractions à Bangui et en provinces ont été interpellées.

Par ailleurs, le 25 janvier un détenu a été transféré par vol UN de Paoua à Bangui. A Bangui, les 22 et 23 et 26 janvier, les officiers de Police individuel des colocations ont assuré conjointement avec les unités de Police constituées et les FSI, la couverture sécuritaire des marches pacifiques organisées dans la ville.

Dans le 3e arrondissement au PK5, UNPOL a participé le 23 janvier à la Mairie, à une réunion de sensibilisation des femmes leaders du PK5 initiée par l'ONG ODESCA (Organisation pour le Développement Economique et Social de la Centrafrique). Le but de cette rencontre était de motiver les femmes à s'engager davantage dans le processus de retour de la paix dans ledit arrondissement.

A l'occasion, l'équipe UNPOL PK5 a invité la population à plus de collaboration en lui fournissant à temps des informations en vue d'anticiper sur les mesures préventives.

A Obo, UNPOL et la Section des Affaires civiles se sont rendues au quartier Motopi et au site des personnes déplacées de Mboki, pour échanger avec des membres de l'Association des femmes contre la faim en Afrique et ceux de l'Association des Femmes Zereda.

Ces rencontres ont permis d'identifier les activités que ces dernières souhaitent menées et s'inscrivent dans le cadre de l'appui de la MINUSCA à la population pour le développement des Activités Génératrices de Revenus. UNPOL a exhorté les participantes à une bonne gestion des fonds qui leur seront alloués et les a sensibilisés sur le respect des mesures barrières contre la Covid-19.

Dans la Nana-Gribizi, le 23 janvier, les FSI, UNPOL et la division des Droits de l'Homme, sous escorte de l'unité de Police constituée 2 du Rwanda, ont effectué une mission conjointe d'évaluation sécuritaire au village de Ndomété, PK10 de Kaga-Bandoro sur l'axe Bangui dans la commune de Ndenga. Cette mission est consécutive aux multiples incidents sécuritaires enregistrés dans cette zone au cours de ce mois.